

APPEL D'OFFRE

Accompagnement au déploiement du référentiel RSEi

1- Contexte

La fédération des entreprises d'insertion

Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les 1200 entreprises d'insertion (EI) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) de France. Celles-ci emploient chaque année 71 900 salariés (dont 58 300 en parcours d'insertion) dans divers secteurs d'activité (collecte, tri, récupération, recyclage des déchets, travail temporaire, services aux entreprises, BTP, environnement et espaces verts, tourisme et restauration...) pour un chiffre d'affaires global de 1,135 Md€.

La fédération des entreprises d'insertion et ses 13 fédérations régionales représentent ces entreprises auprès de l'Etat et des organisations professionnelles, accompagnent leur développement et mutualisent leurs expériences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Référentiel qualité / RSE

Dans le cadre de sa politique qualité, la fédération des entreprises d'insertion a pour objectif d'accompagner la professionnalisation des entreprises adhérentes entre autre, via l'obtention de la certification AFAQ EI ETTI.

Commun aux deux formes d'entreprises (EI et ETTI), le référentiel AFAQ EI/ETTI, élaboré en partenariat en 2011 avec l'AFAQ-AFNOR, se veut un gage de professionnalisation et d'amélioration des pratiques sociales et apporte la garantie d'une certification par un tiers indépendant (auditeur AFNOR). Il correspond aux exigences d'une démarche qualité et est à la fois proche de la réalité des entreprises et conforme aux impératifs d'un processus de type ISO.

Aujourd'hui la fédération a souhaité réviser ce référentiel afin de le faire évoluer vers une démarche RSE. Ce travail de révision a également été accompagné par l'AFNOR et est en cours de finalisation. Le nouveau référentiel, s'il reste centré sur la mission d'insertion, englobe également les thématiques liées à la gouvernance de l'entreprise d'insertion, au management des ressources humaines et au management environnemental. Il passe d'une logique de certification à une logique d'évaluation propre à la RSE avec un système de cotation quant au niveau de maturité obtenu par l'entreprise sur les attendus des différents chapitres.

Dans le cadre de cette politique qualité et, plus spécifiquement, dans le cadre de l'action intitulée « Professionnalisation du réseau et des pratiques sociales des EI/ETTI- amélioration des parcours des salariés en insertion » pour laquelle des crédits du Fonds Social Européen au titre du Programme Opérationnel Emploi Inclusion 2014-2020 ont été sollicités, la fédération des entreprises d'insertion souhaite poursuivre son accompagnement auprès des entreprises adhérentes.



2- Objet du cahier des charges

La fédération des entreprises d'insertion souhaite s'appuyer sur les ressources d'un prestataire externe pour l'accompagner sur le déploiement de la nouvelle version du référentiel RSEi.

Deux actions sont prévues :

- actions de sensibilisation à destination des salariés permanents de la fédération et/ou des entreprises adhérentes sur la nouvelle version du référentiel RSEi (lecture pas à pas du référentiel, appropriation des enjeux RSE, maîtrise de l'évaluation RSE...),
- Création d'un outil d'auto-diagnostic en ligne pour évaluer la maturité des entreprises par rapport aux différents critères du référentiel RSEi.

1. Action de sensibilisation

Actuellement, les salariés permanents de la fédération ont été informés de la nouvelle version du référentiel RSEi mais sont en demande d'une journée de formation complète afin de pouvoir communiquer aisément auprès des adhérents sur cette nouvelle version.

Il convient de leur donner toutes les clés de lecture sur cette nouvelle version du référentiel afin qu'ils puissent expliquer la démarche, mettre en lumière les enjeux et argumenter sur l'intérêt de la mise en œuvre d'une démarche RSE.

Cette première action de sensibilisation vise deux objectifs :

1 – Comprendre les fondamentaux d'une démarche RSE

- RSE et ISO 26000 (rappel des enjeux et objectifs)
- Les notions clés d'un référentiel RSE :
 - Identifier les parties prenantes
 - Identifier et hiérarchiser les enjeux RSE
 - ...
- ... Différence évaluation vs certification

2 – Maîtriser la nouvelle version du référentiel RSEi

- Appropriation pas à pas du référentiel « EI/ETTI RSE »

La formation répond aux éléments suivants :

Durée : 1 jour

Date prévue pour la première session : novembre-décembre 2019

Lieu : Paris dans les locaux de la fédération des entreprises d'insertion

Livrable : support de présentation et tout support pédagogique en appui de la formation

Cette première session de formation pourra être renouvelée en 2020, si nécessaire, auprès des permanents de la fédération et/ou des entreprises adhérentes.

Sur demande, la fédération des entreprises d'insertion fournira la nouvelle version du référentiel.



2. Création d'un outil d'auto-diagnostic en ligne

La fédération des entreprises d'insertion souhaite s'appuyer sur les ressources d'un prestataire externe pour construire un questionnement permettant aux entreprises adhérentes de situer leur niveau de maturité par rapport aux différents critères du référentiel RSEi.

La nouvelle version du référentiel RSEi est basée sur les principes RSE de la norme ISO 26000. Afin d'aider les entreprises adhérentes à se saisir de ce référentiel et à en appréhender les différentes notions, les enjeux et les exigences, la fédération souhaite mettre à disposition des adhérents un outil d'auto-diagnostic en ligne.

Cet outil, basé sur les 5 chapitres du référentiel et les sous-critères associés, devra permettre aux entreprises de se positionner par rapport au référentiel et d'avoir une grille de lecture rapide de leur niveau de maturité RSE : quelles sont les bonnes pratiques déjà existantes et qu'est ce qui leur reste à entreprendre afin de s'améliorer ? L'autodiagnostic permettra d'évaluer le niveau de maturité par rapport aux critères RSE de la nouvelle version du référentiel et ainsi faire apparaître les points forts et les points faibles de l'entreprise, les identifier de manière efficace, rapide et pertinente. Cet outil d'autodiagnostic permettra un premier acte de sensibilisation à la RSE.

La fédération recherche un prestataire en vue d'élaborer le questionnaire permettant de réaliser cet autodiagnostic. Le questionnaire pourra s'appuyer sur des questions théoriques (connaissance de la RSE par exemple) et des questions pratiques sur ce qui est d'ores et déjà réalisé dans l'entreprise.

Les résultats de ce questionnaire devront pouvoir être traduits en graphique sous une mise en forme de type radar par exemple, afin d'en faciliter la lecture par l'entreprise qui s'est ainsi autoévaluée.

Des préconisations sur l'outil informatique à utiliser dans ce cadre seront un plus.

Date prévue pour la livraison de cet outil : décembre 2019

Livrable : questionnaire et scoring pouvant être traduit sous forme graphique (radar par exemple) + préconisations d'outils informatiques possibles

3- Calendrier

La prestation d'accompagnement s'entend depuis la notification des résultats de la sélection au(x) titulaire(s), jusqu'au 31 décembre 2020, étant entendu que la première session de formation aura lieu en novembre- décembre 2019 et que la livraison du questionnaire et scoring RSE devra être réalisée pour décembre 2019.

4- Engagements et obligations des prestataires

Dans la mesure où la fédération des entreprises d'insertion bénéficie d'une subvention du fonds social européen, les règlements communautaires qui imposent aux Etats membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne s'appliquent aussi aux prestataires retenus :

En conséquence, le prestataire s'engage à respecter les obligations ci-après :



- Fournir à la fédération des entreprises d'insertion les livrables attendus et la facturation afférente à chacune des prestations,
- **respecter l'obligation de publicité (ou de communication) concernant la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire. Ainsi, l'ensemble des documents et livrables produits dans le cadre de ce projet devront voir figurer le logo FSE,**
- respecter les politiques communautaires (qui lui sont opposables) et notamment la protection de l'environnement et l'égalité des chances entre hommes et femmes,
- respecter les obligations en matière de propriété intellectuelle : le projet étant cofinancé, l'ensemble des produits appartiennent à l'Etat.

5- Modalités de réponse au cahier des charges

Caractéristique de la prestation proposée

Le prestataire apporte une réponse précise et argumentée aux exigences suivantes :

- **Compréhension du contexte et de la demande**
- **Compétence du consultant : références et CV du ou des intervenants**
- **Formation : méthodologie (présentation de la démarche pédagogique, des outils et moyens mobilisés)**
- **Questionnaire RSE : livrable proposé**
- **La durée et le coût des prestations (en TTC) détaillé.**

Compétences requises des prestataires :

- **Maîtrise des démarches RSE**
- **Expérience de l'évaluation RSE**
- **Certification « Auditeur ICA »,**
- **Connaissance du référentiel RSEi (ancienne et nouvelle version),**
- **Connaissance du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.**

Modalités de dépôt des candidatures

Les réponses à cet appel d'offre sont à adresser **au plus tard le 31 octobre (19h00), par courrier électronique,** à : **m.pibouleau@lesentreprisesdinsertion.org**

Conditions de la consultation

Appel d'offre mis en ligne sur le site Internet de la fédération www.lesentreprisesdinsertion.org et envoyé aux prestataires référencés par la fédération.



6- Modalités de sélection des propositions

Les critères de sélection seront les suivants :

CRITERE DE SELECTION	PONDERATION
Pertinence de la réponse par rapport au cahier des charges arrêté	4
Pertinence du CV de l'intervenant	3
Prix	3
	Note/10

L'établissement de la grille de notation préalable à la sélection du prestataire sera réalisé par Olivier Dupuis, Secrétaire Général de la fédération des entreprises d'insertion et Muriel Pibouleau, en charge des démarches qualité.

Une convention sera ensuite élaborée entre la fédération des entreprises d'insertion et le prestataire retenu.

Notification des résultats et du prestataire retenu suite à cet appel d'offre : le 08 novembre 2019 au plus tard.

Fait à Paris, le 07 octobre 2019



Pour la fédération des entreprises d'insertion
Olivier Dupuis
Secrétaire Général

